

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2189

Attribution d'une subvention de fonctionnement à 7 associations du secteur des Arts Visuels pour un montant global de 171 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2189 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A 7 ASSOCIATIONS DU SECTEUR DES ARTS VISUELS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 171 000 EUROS SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les arts visuels représentent un volet majeur dans la politique culturelle de la Ville de Lyon en raison de la diversité des propositions culturelles et d'un maillage cohérent entre le Musée d'Art Contemporain, les centres d'art et les artistes plasticiens et les écoles d'art. J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter sept associations du secteur des arts visuels qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Ces lieux et ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création. La diffusion de formes variées d'art contemporain représente, en effet, un réel atout pour notre ville grâce à la diversité des expositions offertes. Parallèlement à ce travail de création, ces associations mènent des activités de sensibilisation pour amener le public lyonnais à la découverte de formes d'art inédites.

Les subventions sont proposées en fonction de critères artistiques, culturels, économiques et administratifs justifiant un intérêt communal.

Pour information, 24 dossiers ont été reçus en 2016 sur le secteur des arts visuels pour un montant demandé global de 357 000 €.

Sept associations vous sont présentées aujourd'hui. Deux ont déjà fait l'objet d'une attribution de subvention lors d'un précédent Conseil municipal (Dolus Dolus, We Are French).

ASSOCIATION BF 15

Association de diffusion de l'art contemporain, la BF15 est un centre d'art qui met en avant la réflexion, la création, la recherche artistique et l'expérimentation. Elle suggère aux artistes d'investir l'espace dans sa globalité ou dans ses spécificités ; sa mission consiste à soutenir la création à travers la production d'œuvres originales et à aider les artistes pour mener à bien leur projet.

Installée depuis 2007 au 11 quai de la Pêcherie, la galerie propose pour 2016 cinq expositions autour de la notion de trame de réseau, de maillage.

La BF15 veille à ce que ces propositions soient confrontées au plus large public, professionnel ou non. Elle développe des liens de fidélité avec de nombreuses classes de primaire et de collège des 1^{er} et 2^e arrondissements, des groupes d'étudiants, des associations culturelles.

La BF15 a fêté ses 20 ans en 2015. Elle compte parmi les espaces d'art de référence dans les parcours de formation des étudiants en école d'art.

La convention formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport. Pour information, une subvention de 57 000 € a été allouée en 2015.

Subvention proposée : 57 000 €.

ASSOCIATION LA SALLE DE BAINS

Créée en 1998, l'Association la Salle de bains propose aux artistes un mode de travail basé d'abord sur la production d'œuvres in situ. Elle fonctionne comme un petit centre d'art contemporain qui expose des œuvres souvent élaborées sur place, dont le seul objectif est de montrer au public une nouvelle forme d'art.

Elle travaille entre deux pôles : celui d'une prospection active, en France comme à l'étranger et celui de la collaboration avec des figures artistiques de renommée internationale.

La Salle de bains était installée, depuis 2008, dans des locaux rue Burdeau. Du fait de problèmes structurels d'humidité, la Salle de Bains a quitté les lieux en janvier 2016 et recherche de nouveaux locaux. Depuis 2015, elle organise des expositions dans différents lieux de la Ville (musée gallo-romain, galerie des Terreaux...).

L'année 2016 sera une année « hors les murs ». Différents lieux sont envisagés, notamment pour le deuxième semestre 2016, le Pavillon Rives de Saône. Cohérent avec l'esprit des lieux, cette installation temporaire donnera l'occasion de toucher d'autres publics et de prolonger le projet des Rives de Saône dans lequel l'art contemporain occupe une place forte.

Sur le plan artistique, la Salle de bains souhaite porter en 2016 des réflexions sur nos identités individuelles et culturelles, interroger des phénomènes sociétaux contemporains : transmission du savoir, des connaissances et du savoir-faire, migration de population, identité culturelle et réfugiés politiques. Des artistes iranien, vénézuélien, allemand, anglais et français sont pressentis.

En raison de la baisse des charges de loyer et d'une activité réorganisée, la subvention 2016 est proposée à la baisse mais intègre un soutien sur l'exposition ambitieuse prévue dans le Pavillon Rives de Saône.

La convention formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport. Pour information, une subvention de 40 000 € a été allouée en 2015.

Subvention proposée : 27 000 €.

ASSOCIATION NEON

Situé 41 rue Burdeau dans le 1^{er} arrondissement, Néon est un espace de production et de diffusion d'art contemporain qui conçoit l'exposition comme outils de recherche et d'exploration. Elle propose une programmation éclectique, favorisant la multiplicité des débats que génèrent des projets d'artistes pour la plupart émergents. La direction favorise les premières expositions personnelles, les projets inédits et quelques expérimentations collectives. Les formats de production et d'exposition sont différents (de l'évènement d'un soir à la résidence de quelques mois ou années) afin de favoriser et d'interroger la porosité du monde de l'art contemporain à d'autres domaines comme le design, le cinéma, la musique ou le monde de l'édition.

En 2016 Néon prévoit de produire et diffuser 5 expositions autour de jeunes plasticiens d'horizons et de profils divers.

Pour information, une subvention de 10 000 € a été allouée en 2015.

Subvention proposée : 10 000 €.

ASSOCIATION ROGER TATOR

Située dans le 7^e arrondissement, l'Association organise des expositions ayant trait au design et à l'art contemporain. Elle occupe une galerie au 36 rue d'Anvers. Créée en 1994 par deux designers, elle se veut un lieu d'investigation et d'expérimentation artistique. Son espace se transforme au gré des artistes, designers ou plasticiens, qu'elle accueille en ses murs. Elle se consacre à des projets prospectifs et constitue un des principaux lieux relais de design à Lyon.

L'année 2014 a vu le démarrage des ateliers d'artistes du projet Factatory. Il s'agit de modules installés derrière la gare Jean-Macé à Lyon 7^e qui proposent des espaces de travail dédiés aux artistes plasticiens, sélectionnés sur appel à projets.

Lieu de création/production transversal, dédié avant tout à la recherche et à l'expérimentation, la Factatory est occupée par des créateurs aux activités diverses, occupant ces espaces sur des durées déterminées variables.

En plus de ces 5 expositions dans la galerie, la galerie Tator propose plusieurs interventions in situ sur le site de la Factatory. Une visibilité du travail des occupants est donnée à voir par le biais d'ouvertures régulières des ateliers et l'organisation de micro expositions.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport. Pour information, une subvention de 23 000 € a été allouée en 2015.

Subvention proposée : 23 000 €.

ASSOCIATION ST'ART UP

Depuis 2001, l'Association St'art/up assure une permanence artistique sur le territoire de Saint-Rambert, dans le bâtiment de l'annexe de la mairie du 9^e arrondissement de Lyon, au 5 place Henri Barbusse, constituant un pôle artistique contemporain, sur la rive droite de la Saône, au Nord de la ville.

Le projet de l'Attrape-couleurs est un projet global dans lequel la programmation n'est pas une finalité en soi mais un moyen de mettre en relation un public avec des œuvres et les interrogations sur l'art et la société qu'elles véhiculent aujourd'hui.

Les particularités du lieu, tant spatiales qu'historiques, son inscription dans le quartier de Saint Rambert, l'Île Barbe, les amènent à tisser une réflexion sur l'identité du lieu et sa perception par les artistes qui interviennent. L'Attrape-couleurs est aussi un lieu de résidence pour des recherches artistiques pures ou des projets spécifiques liés aux expositions.

La direction artistique est collective et à géométrie variable, conduite par des artistes.

L'Attrape-couleurs présente cette année 5 expositions et une installation extérieure de l'artiste en résidence et propose des ateliers de pratiques artistiques réguliers ou faisant suite à une visite d'exposition, à destination des publics scolaires ou adultes. Des conférences et soirées lectures sont également proposées durant l'année.

C'est la dernière année pendant laquelle l'Association St'Art Up dispose du lieu au 5 place Henri Barbusse, une réflexion étant menée par la Ville de Lyon sur la vente de ce bâtiment.

La convention d'application financière formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport. Pour information, une subvention de 10 000 € a été allouée en 2015.

Subvention proposée : 10 000 €.

ASSOCIATION LE BLEU DU CIEL

La galerie Le Bleu du ciel est née en 1999 à l'initiative de Gilles Verneret. Elle s'est donnée pour mission de montrer différents aspects de la photographie contemporaine. Aujourd'hui, elle s'oriente vers la monstration d'artistes d'avant-garde défendant un point de vue documentaire créatif, en relation avec les disciplines transversales sociologiques, historiques, architecturales, anthropologiques ou littéraires. Elle donne à voir une photographie documentaire et contemporaine ouverte sur les problèmes de notre temps.

Depuis mai 2013, le Bleu du Ciel est installé au 12 rue des fantasques à Lyon 1^{er}. Plus de 8 000 visiteurs sont venus en 2015.

Pour l'année 2016, cinq expositions seront programmées avec notamment des photographes lyonnais.

La convention formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport. Pour information, une subvention de 40 000 € a été allouée en 2015.

Subvention de fonctionnement proposée : 40 000 €.

ASSOCIATION LE REVERBERE

Située au 38 rue Burdeau dans le 1^{er} arrondissement, l'Association « le Réverbère » concentre son activité sur la photographie contemporaine via sa galerie. Cette année trois expositions sont présentées dans la galerie et plus d'une quarantaine d'expositions présentées hors les murs en France et à l'étranger. En partenariat avec le Bleu du ciel, le Réverbère édite deux publications par an d'un guide gratuit autour de la photo à Lyon : « Photographies Lyon &co ». Elle fêtera ses 35 ans en 2016.

Par ailleurs, le Réverbère est la seule galerie lyonnaise à participer chaque année à l'édition de Paris Photo, foire internationale qui rassemble des galeries d'environ 130 pays qui présentent des œuvres historiques ou des travaux contemporains. C'est à ce titre qu'il est proposé d'accorder une subvention à l'Association « le Réverbère ».

La 20^e édition de Paris Photo aura lieu au Grand Palais du 10 au 13 novembre 2016.

Pour information, une subvention de 4 000 € a été allouée en 2015.

Subvention proposée : 4 000 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je souhaite leur allouer une subvention globale de 171 000 €, répartie conformément au tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant de la subvention
La BF15 (Lyon 1 ^{er})	57 000 €
LA SALLE DE BAINS (Lyon 1 ^{er})	27 000 €
NEON (Lyon 1 ^{er})	10 000 €
Roger Tator (Lyon 7 ^e)	23 000 €
Start-Up /l'Attrape Couleurs (Lyon 9 ^e)	10 000 €
Le Bleu du ciel (Lyon 1 ^{er})	40 000 €
Galerie le Réverbère (Lyon 1 ^{er})	4 000 €
TOTAL fonctionnement	171 000 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 7^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

Vu l'amendement présenté ci-après :

« Suite à un récent changement de gouvernance, le projet initial de la Salle de Bains pour l'année 2016 vient d'être modifié et mérite un temps d'analyse avant de proposer le vote de la subvention pour 2016.

a) – Dans LE TITRE, lire :

Attribution d'une subvention de fonctionnement à 6 associations du secteur des Arts Visuels pour un montant global de 144 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – Approbation de conventions.

Au lieu de :

Attribution d'une subvention de fonctionnement à 7 associations du secteur des Arts Visuels pour un montant global de 171 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – Approbation de conventions.

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS,

- Le paragraphe suivant est supprimé :

« ASSOCIATION LA SALLE DE BAINS

Créée en 1998, l'Association la Salle de bains propose aux artistes un mode de travail basé d'abord sur la production d'œuvres in situ. Elle fonctionne comme un petit centre d'art contemporain qui expose des œuvres souvent élaborées sur place, dont le seul objectif est de montrer au public une nouvelle forme d'art.

Elle travaille entre deux pôles : celui d'une prospection active, en France comme à l'étranger et celui de la collaboration avec des figures artistiques de renommée internationale.

La Salle de bains était installée, depuis 2008, dans des locaux rue Burdeau. Du fait de problèmes structurels d'humidité, la Salle de Bains a quitté les lieux en janvier 2016 et recherche de nouveaux locaux. Depuis 2015, elle organise des expositions dans différents lieux de la Ville (musée gallo-romain, galerie des Terreaux...).

L'année 2016 sera une année « hors les murs ». Différents lieux sont envisagés, notamment pour le deuxième semestre 2016, le Pavillon Rives de Saône. Cohérent avec l'esprit des lieux, cette installation temporaire donnera l'occasion de toucher d'autres publics et de prolonger le projet des Rives de Saône dans lequel l'art contemporain occupe une place forte.

Sur le plan artistique, la Salle de bains souhaite porter en 2016 des réflexions sur nos identités individuelles et culturelles, interroger des phénomènes sociétaux contemporains : transmission du savoir, des connaissances et du savoir-faire, migration de population, identité culturelle et réfugiés politiques. Des artistes iranien, vénézuélien, allemand, anglais et français sont pressentis.

En raison de la baisse des charges de loyer et d'une activité réorganisée, la subvention 2016 est proposée à la baisse mais intègre un soutien sur l'exposition ambitieuse prévue dans le Pavillon Rives de Saône.

La convention formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport. Pour information, une subvention de 40 000 € a été allouée en 2015.

Subvention proposée : 27 000 €. »

- Lire :

« En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je souhaite leur allouer une subvention globale de 144 000 €, répartie conformément au tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant de la subvention
La BF15 (Lyon 1 ^{er})	57 000 €
NEON (Lyon 1 ^{er})	10 000 €
Roger Tator (Lyon 7 ^e)	23 000 €
Start-Up / L'Attrape Couleurs (Lyon 9 ^e)	10 000 €
Le Bleu du ciel (Lyon 1er)	40 000 €
Galerie le Réverbère (Lyon 1er)	4 000 €
TOTAL fonctionnement	144 000 €

Au lieu de :

« En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je souhaite leur allouer une subvention globale de 171 000 €, répartie conformément au tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant de la subvention
La BF15 (Lyon 1 ^{er})	57 000 €
La Salle de Bains (Lyon 1 ^{er})	27 000 €
NEON (Lyon 1 ^{er})	10 000 €
Roger Tator (Lyon 7 ^e)	23 000 €
Start-Up / L'Attrape Couleurs (Lyon 9 ^e)	10 000 €
Le Bleu du ciel (Lyon 1 ^{er})	40 000 €
Galerie le Réverbère (Lyon 1 ^{er})	4 000 €
TOTAL fonctionnement	171 000 €

c) - Dans le DELIBERE, lire :

- « 1. Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 144 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément aux tableaux ci-dessus.*
- 2. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations sont approuvées.*
- 3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.*
- 4. La dépense correspondante, soit 144 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30 ».*

Au lieu de :

- « 1. Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 171 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément aux tableaux ci-dessus.
2. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations sont approuvées.
3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
4. La dépense correspondante, soit 171 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30 ».

DELIBERE

L'amendement ci-dessus est approuvé.

1 - Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 144 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément aux tableaux ci-dessus.

Nom de l'association	Montant de la subvention
La BF15 (Lyon 1 ^{er})	57 000 €
NEON (Lyon 1 ^{er})	10 000 €
Roger Tator (Lyon 7 ^e)	23 000 €
Start-Up / L'Attrape Couleurs (Lyon 9 ^e)	10 000 €
Le Bleu du ciel (Lyon 1 ^{er})	40 000 €
Galerie le Réverbère (Lyon 1 ^{er})	4 000 €
TOTAL fonctionnement	144 000 €

2. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense correspondante, soit 144 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30 ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN